

Annnonce d'inscription

Session 2026 de l'examen professionnel

« Paralegal avec brevet fédéral »

Examen	L'examen professionnel de « Paralegal avec brevet fédéral » se déroule selon le règlement d'examen du 17 février 2022 et le guide d'accompagnement correspondant.
Dates de l'examen	Épreuve écrite : lundi 23 mars 2026 Épreuves orales : mardi 24 mars au jeudi 26 mars 2026
Lieu de l'examen	Welle 7, Schanzenstrasse 5, 3008 Berne Les salles seront communiquées avec la convocation officielle.
Frais d'examen	2 250 CHF* (pour une première inscription) La facture sera accompagnée de la décision d'admission provisoire. Le paiement doit être effectué dans les 30 jours. Les frais suivants s'appliquent en cas de répétition de l'une ou plusieurs parties de l'examen : <ul style="list-style-type: none">• Répétition d'une seule partie : 1 350 CHF*• Répétition de deux parties : 1 650 CHF*• Répétition de trois parties : 1 950 CHF*• Répétition de quatre parties : 2 250 CHF* (frais d'examen dans leur intégralité) *incluent 50 CHF pour les frais de délivrance du brevet fédéral et l'inscription au registre des titulaires de brevets fédéraux
Admission	Conformément au ch. 3.31 du règlement d'examen, sont admis à l'examen « les candidats qui

a) possèdent un certificat fédéral de capacité (CFC), un diplôme d'une école de culture générale (maturité) ou une qualification équivalente et, au moment de la candidature, ont au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné avec un taux d'occupation de 100 % dans le domaine juridique. En cas de travail à temps partiel, l'expérience professionnelle dans le domaine concerné est prise en compte au prorata.

ou qui

b) sont titulaires d'un diplôme d'assistant en droit ES et ont au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine concerné avec un taux d'occupation de 100 % dans le domaine juridique au moment de la candidature. En cas de travail à temps partiel, l'expérience professionnelle dans le domaine concerné est prise en compte au prorata ;

et qui

c) présentent un extrait du casier judiciaire qui ne date pas de plus de six mois et qui montre qu'il n'y a pas de sanctions incompatibles avec l'activité de Paralegal.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement des frais d'examen, dans les délais impartis, selon le ch. 3.41, et la remise complète des trois études de cas au plus tard dix semaines avant le début de l'examen. »

Inscription L'inscription, accompagnée des documents requis, se fait exclusivement en ligne via le portail [« Paralegal FSA »](#), qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'une répétition d'examen. Période d'inscription : **du lundi 22 septembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 24 octobre 2025 à 22 h 00.**

Les inscriptions et documents requis reçus après cette période ne seront pas pris en compte et entraîneront un refus d'admission.

Documents requis Pour une première inscription, les documents suivants doivent être téléchargés au format PDF via le portail :

- **Un curriculum vitae reprenant l'ensemble de la formation et du parcours professionnel**

L'expérience professionnelle pertinente dans le domaine juridique doit être justifiée par les certificats de travail et présentée sous forme de relevé détaillé (indiquant notamment les activités exercées, la durée de l'emploi, le taux d'occupation ainsi que le calcul exact de l'expérience professionnelle). Les compétences opérationnelles dans le domaine juridique doivent apparaître clairement et de manière compréhensible.

Pour chaque employeur, une personne de contact doit être désignée, auprès de laquelle l'organisme responsable pourra vérifier les informations fournies dans le relevé.

Ce relevé doit porter la signature manuscrite du candidat attestant l'exactitude des informations.

- **Une copie des diplômes et certificats de travail requis pour l'admission**
- **Un extrait actualisé du casier judiciaire**, datant de moins de 6 mois et sans condamnation incompatible avec l'activité de paralegal
- **La copie d'une pièce d'identité officielle avec photo** : carte d'identité recto verso ou passeport

Les candidats communiquent également **leur n° AVS** en respectant impérativement le format suivant : 756.xxxx.xxxx.xx.

Lors de leur réinscription, les personnes qui repassent l'examen ne doivent télécharger que les documents suivants :

- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Un extrait numérique original du casier judiciaire central (datant de moins de six mois).

Décision d'admission La **décision d'admission provisoire*** sera envoyée au plus tard le vendredi 21 novembre 2025, sous réserve du paiement des frais d'examen (ch. 3.41 du règlement d'examen) et de la remise complète des trois études de cas dans les délais impartis.

*ne vaut que pour les premières inscriptions

Convocation La **décision d'admission définitive*** sera envoyée au plus tard le lundi 9 février 2026 (après paiement des frais d'examen et téléchargement des trois études de cas).

*ne vaut que pour les premières inscriptions

Les personnes qui repassent l'examen recevront également leur convocation d'ici cette date (après paiement des frais d'examen et, le cas échéant, téléchargement des trois études de cas).

Contenu	Parties de l'examen	Forme de l'épreuve	Durée
	1 Trois études de cas issues de la pratique du candidat	Écrit	Établies à l'avance
	2 Entretien professionnel sur l'une des études de cas soumises	Oral	20 minutes
	3 Étude de cas pratique prédéfini	Écrit	4 heures
	4 Situation de conversation (jeu de rôle)	Oral	20 minutes
		Total	4 heures et 40 minutes

Retrait

L'annulation de l'inscription est possible jusqu'au lundi 12 janvier 2026 inclus (ch. 4.2 du règlement d'examen). Au-delà de cette date, un retrait ne sera autorisé qu'en cas de motif justifié selon le ch. 4.22 du règlement.

Toute demande de retrait doit être envoyée par écrit (format PDF, justificatifs inclus) à la commission d'examen par e-mail à paralegal@sav-fsa.ch.

En cas de retrait de l'inscription

- jusqu'au 12 janvier 2026, des frais de traitement de 250 CHF seront dus et un montant de 2 000 CHF sera remboursé (ch. 4.21 du règlement d'examen) ;
- à partir du 13 janvier 2026, l'intégralité des frais d'examen de 2 200 CHF reste acquise (hors 50 CHF pour la délivrance du brevet fédéral et l'inscription au registre).

Langues

Les candidats peuvent passer l'examen dans l'une des trois langues officielles : français, allemand ou italien.

Renseignements

Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA
Secrétariat d'examen Paralegal avec brevet fédéral
Marktgasse 4
3001 Berne
www.sav-fsa.ch/fr/paralegal
paralegal@sav-fsa.ch
031 313 06 06

Berne, le 22 septembre 2025